

## Résolution adoptée par le Conseil National du SNUDI-FO 26 - 28 novembre 2024 (Saint-Nabor)

Le Conseil National du SNUDI-FO, réuni les 26, 27 et 28 novembre 2024 à St Nabor (67) considère, avec sa fédération la FNEC FP-FO, que la situation actuelle est d'une gravité inédite.

Sur le plan international, la guerre se poursuit et menace de s'amplifier en Ukraine, ouvrant la possibilité d'un conflit à grande échelle. Le ministre des affaires étrangères a indiqué dans une interview à la BBC le 23 novembre que l'Ukraine pourrait tirer des missiles français à longue portée sur la Russie et n'écarte « aucune option », y compris l'envoi des troupes françaises. Les massacres s'intensifient également au Proche-Orient avec le génocide en cours en Palestine, les bombardements et l'invasion du Liban et la menace d'un élargissement du conflit à toute la région. Rappelant son attachement au slogan « pain, paix, liberté », le CN, avec sa fédération, refuse l'escalade guerrière en Ukraine, en Palestine, au Liban ainsi que dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'arrêt des livraisons d'armes, son exigence de paix, et encourage à participer à toutes les mobilisations en ce sens. Le CN invite ses syndicats départementaux à être présents lors des rassemblements pour le cessez-le-feu à Gaza, en Cisjordanie et au Liban, pour l'arrêt des livraisons d'armes à Israël. Le CN refuse toute répression et exige la levée de toute sanction à l'encontre des voix qui s'élèvent pour la paix.

Nos concitoyens des territoires d'Outre-Mer dénoncent le mépris dont ils font l'objet, notamment la vie trop chère plaçant les populations dans une situation de grande précarité. Il apparaît donc au CN tout à fait légitime que les travailleurs de ces territoires utilisent la grève, les blocages et les manifestations pour exprimer leur colère et pour exiger la satisfaction de leurs revendications vitales. Le CN, avec sa fédération, exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes—notamment en Martinique et Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de discussions sur les revendications. Le CN alerte sur la situation de délabrement inacceptable du système éducatif à Mayotte et exige que les revendications des personnels soient entendues et qu'un plan d'urgence donne les moyens aux écoles de fonctionner.

Le gouvernement Macron-Barnier, qui ne peut s'appuyer sur aucune légitimité, entend faire passer des mesures d'une brutalité inouïe contre nos droits, contre nos conditions de travail, contre l'Ecole publique !

Le CN réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires. Il revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 annuités sans décote.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité, le retrait des mesures Kasbarian, l'annulation des suppressions de postes et la satisfaction de toutes nos revendications, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de la grève pour gagner.

Le CN, avec sa fédération et la fédération FO Fonction publique, appelle à la grève à compter du mardi 10 décembre au moment où la totalité des fédérations de cheminots appelle à la grève illimitée. Au plan interprofessionnel, la déclaration de la CE confédérale FO invite « *les travailleurs à la mobilisation dans l'unité la plus large possible, y compris par la grève dès le 10 décembre* » et « *soutient l'appel à la mobilisation, y compris par la grève reconductible lancée par les fédérations de la fonction publique les 10, 11 et 12 décembre.* »

Le CN mandate le BN et le SN pour initier une campagne nationale, dans l'unité la plus large des OS du 1er degré pour l'abandon du SMA, dispositif anti-grève introduit en 2007 et qui impose les déclarations d'intention aux PE. Le CN invite les personnels à envoyer dès maintenant les déclarations d'intention de grève jusqu'aux congés de fin d'année.

Le CN appelle les syndicats départementaux à s'engager dans cette mobilisation et à utiliser à cet effet l'appel du CN à destination de tous les personnels.

## **I. Budget 2025 : NON aux suppressions de postes et au gel des salaires ! Retrait des mesures Kasbarian !**

Le gouvernement Macron-Barnier entend mettre en oeuvre un budget d'une violence inédite, avec 60 milliards de coupes, en faisant des économies sur le dos des salariés et des services publics alors qu'il maintient les dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat.

Le CN refuse la mise en place de 3 jours de carence et l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% dans la Fonction publique, ce qui signifie des pertes de centaines d'euros pour les personnels à chaque arrêt maladie et amplifierait la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires.

De plus, dans le cadre de cette politique austéraitre, le ministre de la Fonction publique Kasbarian confirme que le gel de la valeur du point d'indice se poursuit en 2025 et annonce que la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) est supprimée. Il veut mettre en place la rémunération dite « au mérite » tout en instaurant le licenciement pour insuffisance professionnelle.

Le CN dénonce cette nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui ont déjà vu celui-ci baisser de 28,5% depuis 2000 ! Il refuse toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ».

Avec la FGF-FO et la FNEC FP-FO, le CN revendique :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%).
- Abandon de l'ensemble des mesures du ministre Kasbarian et de la reprise du projet de Guerini, de suppressions de catégories de fonctionnaires, de mise en place du salaire au mérite et facilitation des licenciements.
- Abrogation de PPCR
- Abandon du Pacte et revalorisation des personnels sans contrepartie.

La ministre Genetet prévoit 4 000 suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2025 dont 3 155 postes dans le premier degré public. Avec ce budget, la rentrée 2025 serait donc placée sous le signe des fermetures de classes, du manque encore plus patent de remplaçants et d'enseignants spécialisés et de nouvelles suppressions de postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors même que 24 000 élèves n'y trouvent pas de places aujourd'hui.

Le CN réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

Le CN se félicite des succès obtenus concernant le recrutement des candidats sur les listes complémentaires. Le CN revendique le recours à la totalité des listes complémentaires, dans l'ensemble des corps, et leur ré-abondement. Elle revendique un recrutement en masse de personnels, en urgence, dans le cadre du Statut, alors que la situation du remplacement est d'ores et déjà catastrophique dans plusieurs départements où les listes complémentaires sont épuisées ou inexistantes.

Le CN a pris acte du recul du Ministère, sous pression, sur la réforme de la formation des enseignants et des concours. Il réaffirme les revendications :

- Abrogation de la masterisation !
- Recrutement au niveau Bac+3 !
- Retour à des épreuves disciplinaires !
- Formation professionnelle sous statut de fonctionnaire rémunérée à temps plein !

## **II. Non à l'acte 2 de l'Ecole Inclusive ! Pour la défense de l'enseignement spécialisé ! Un Statut, un vrai salaire pour les AESH !**

Selon le ministère, à la rentrée 2025, 24 000 élèves n'étaient pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places.

Dans le cadre de l'Acte 2 de l'École inclusive, le gouvernement veut accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé :

- Décret publié en juillet 2024 visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans les écoles ou établissements ordinaires ;
- Introduction des PAS (Aisne, Côte d'Or, Eure et Loir, Var) qui permet au ministère de reprendre la main sur les prescriptions et les notifications des MDPH en éloignant les élèves des soins auxquels ils ont droit mais aussi de récupérer des postes d'enseignants spécialisés et AESH ;
- Mise en place des dispositifs d'autorégulation (DAR), au B.O du 5 septembre, qui permettent d'inclure des élèves avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire au lieu des places nécessaires dans les ESMS. Le CN rappelle que ce dispositif entérine l'externalisation des ESMS, puisqu'il prévoit que des personnels spécialisés interviennent auprès des personnels enseignants en tant que personnels ressources.

Le CN dénonce les politiques d'inclusion systématique érigée en dogme. Ce sont en réalité des politiques de maltraitance, qui pour des raisons budgétaires, entraîne rupture d'égalité de droit et défaut de soins privant ainsi ces enfants d'une prise en charge globale (médical, sociale ...)

Quant aux AESH, la soi-disant création de 2000 postes est une gageure et ne répond pas aux revendications légitimes des AESH.

Le CN exige que la réglementation qui octroie les jours de fractionnement soit respecté partout et de la même manière, comme cela est le cas dans plusieurs académies.

Le CN revendique la création d'une indemnité de frais de déplacement du type ISSR pour les AESH.

Le CN se félicite du passage de tous les services de gestion à la subrogation courant 2025, suite aux interventions de la FNEC FP-FO.

Le CN demande le versement régulier mensuel des primes REP/REP+ dès le mois de septembre. Le CN demande que les primes d'activités n'entrent pas en compte dans le calcul des revenus pour l'attribution des prestations sociales. Le CN mandate le SN pour porter ces revendications auprès du ministère.

Le CN revendique, plus que jamais, pour les AESH : un Statut et un vrai salaire ! Un temps plein pour 24 heures d'accompagnement sur temps de classe !

Le CN invite les syndicats départementaux à continuer de faire signer massivement la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO, à réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

Le CN revendique l'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive ainsi que l'abrogation du décret qui vise à généraliser l'externalisation des ESMS. Il exige au contraire la création de toutes les places nécessaires en ESMS et dans les classes spécialisées et adaptées, l'abandon des dispositifs d'auto-régulation (DAR) qui visent à se substituer à une véritable prise en charge spécialisée, la formation des enseignants spécialisés nécessaires avec les départs en stage CAPPEI à hauteur des besoins.

Le CN refuse la dérive impulsée par le ministère de transformer les enseignants spécialisés en « coachs » ou « VRP » de l'école inclusive et réaffirme son exigence de création de tous les postes spécialisés nécessaires, d'ouvertures des classes et structures spécialisées, de rétablissement de RASED complets pour 800 élèves dans le cadre de leur mission originelle et de respect des effectifs dans les dispositifs d'ULIS.

Alors que les résultats du concours 2024 de recrutement des PsyEN EDA ont été à nouveau catastrophiques, le CN exige le recrutement massif de PsyEN EDA, sous statut de fonctionnaire d'Etat. Le CN s'oppose à la volonté du gouvernement de vouloir transférer les PsyEN EDA vers les collectivités territoriales.

### **III. Défense du statut ! Non aux évaluations ! Non au « Choc des savoirs » ! Non à la loi Rilhac !**

Le CN refuse l'acte 2 du « Choc des savoirs » de la ministre Genetet qui reste sourde aux rejets exprimés des personnels et par le vote contre quasi-unanime au Conseil supérieur de l'Education (0 pour, 68 contre et 1 abstention). Ces mesures vont même encore plus loin dans la déréglementation, la territorialisation, la surcharge de travail pour les personnels et donc la destruction de l'École publique (maintien des groupes en français et en mathématiques en 6ème et en 5ème, groupes de besoins étendus en 4ème et en 3ème, amplification du dispositif « devoirs faits » et des stages de réussite, brevet obligatoire à la session 2027, labellisation des manuels en CP et en

CE1...). Le CN réaffirme son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures, ainsi que le rétablissement de l'ensemble des moyens.

Le CN rappelle son refus de toute remise en cause du Statut général de la Fonction publique et son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause notre statut particulier, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives...

Le CN réaffirme l'urgence du rétablissement d'un calendrier national avec la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles du pays. Le CN mandate le SN pour relancer une campagne nationale en ce sens. Le CN dénonce « la culture de l'évaluation » prônée par Macron pour l'Ecole publique, se basant sur le modèle des entreprises privées. Le CN revendique le respect de la liberté pédagogique des enseignants inscrite au code de l'éducation et l'abandon de toutes les évaluations nationales départementales et académiques.

Le CN refuse la mise en place des accompagnements organisés dans certaines écoles selon les résultats de ces évaluations. Le CN réaffirme sa demande d'abrogation de PPCR dont l'accompagnement, visant à nous transformer en stagiaires à vie, est une composante.

Le CN s'oppose aux évaluations d'école et aux pressions exercées dans les départements pour les imposer. Le CN rappelle que rien dans les obligations réglementaires de service des personnels, rien dans les 108 heures annualisées ne peut contraindre les enseignants à mettre en oeuvre les évaluations d'école.

Le CN dénonce que, dans le cadre des textes d'application de la loi Rilhac (décret du 14 août 2023 et circulaire du 20 mars 2024), les directeurs d'école soient désormais évalués au plus tard après trois ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les cinq ans, hors temps scolaire, par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription dont ils dépendent. Ils sont à la merci de l'administration qui peut les menacer de leur imposer un accompagnement PPCR, voire de leur retirer la fonction de direction. Le CN refuse cette volonté du Ministère de créer un statut particulier pour les directeurs, de les transformer en contre-maîtres dociles chargés de mettre en oeuvre les mesures gouvernementales et de les accabler de toujours plus de tâches ! Le CN réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac et de ses textes d'application !

Le CN revendique pour la direction d'école :

- Le maintien du décret de 1989 sur la direction d'école pour un allègement des tâches,
- L'augmentation des décharges,
- La création d'une aide administrative statutaire dans chaque école,
- 100 points d'indice pour tous les directeurs et directrices d'école.

Le CN rappelle son opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause le droit à mutation en dessaisissant les CAPD de la prérogative de contrôle des opérations de mutations, que ce soit intra ou inter départementales et d'opérations de promotions. Le CN revendique le rétablissement de toutes les prérogatives des CAPD. Le CN réaffirme son exigence de création massive de postes pour permettre aux personnels de pouvoir muter. Il revendique les ineat-exeat tout au long de l'année.

Le CN dénonce le mouvement POP qui propose chaque année environ 300 postes à profil (POP) hors barème dans le premier degré, ainsi que les postes profilés dans le mouvement départemental remettant en cause le barème et les garanties statutaires qui vont avec, mais aussi les perspectives de mutation pour priorités légales. Le CN revendique que les mutations demandées par les collègues dans le cadre des priorités (rapprochement de conjoint, handicap, CIMM...) soient prononcées y compris en surnombre. En lien avec la FGF, le SNUDI-FO national travaille sur le sujet des proches aidants, dossier qui ne fait pas partie des priorités légales.

Le CN revendique des autorisations d'absences avec traitement pour donner ou recevoir des soins, pour les décès, les mariages, pour des examens médicaux non déplaçables... Le CN revendique que les collègues qui allaitent leur enfant puissent, pendant 1 an à partir de la naissance, bénéficier, comme la réglementation d'une heure d'absence par jour, ou, à défaut, d'une indemnisation financière correspondante.

#### **IV. Syndicalisation – développement**

Le CN se félicite de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. Il invite les syndicats départementaux, en lien avec les Unions Départementales, à organiser le vote FO pour les élections dans les très petites entreprises (TPE) qui ont lieu du 25 novembre au 9 décembre.

Le CN invite les syndicats départementaux à organiser méthodiquement les tournées d'école, les réunions des personnels, la tenue des instances et à engager une campagne ambitieuse d'adhésion et de ré-adhésion au SNUDI-FO, en lien avec la mobilisation en cours.

Adoptée par 108 pour et 17 abstentions

Par ailleurs, le CN alerte sur l'acte 2 de l'école inclusive qui va marquer une nouvelle attaque et une nouvelle dégradation des conditions d'accueil des élèves en situation de handicap et des conditions de travail des enseignants. L'objectif est de réduire le nombre d'AESH recrutés et donc de laisser des milliers d'élèves sans aucun accompagnement, de mutualiser encore plus les AESH, allant même jusqu'à un possible droit de véto de l'enseignant référent qui subira inévitablement des pressions pour limiter les prises en charge. Le CN réaffirme dans ce contexte particulier :

- Abrogation de la loi Montchamp et de toutes les contre-réformes qui ont suivi
- Départ en formation à hauteur des besoins.

De tous les départements, les problèmes remontent et de nombreux syndicats départementaux sont à l'initiative de demandes de créations massives de postes spécialisés et de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (pétition, demande d'audience, réunions de personnels...)

Le CN soutient toutes ces initiatives et se félicite de la demande d'audience en urgence de la FNEC FP-FO sur ce dossier prioritaire.

Le CN refuse la dérive impulsée par le ministère de transformer les enseignants spécialisés en « coachs » ou « VRP » de l'école inclusive et réaffirme son exigence de départs en formation dans toutes les options, de création de tous les postes spécialisés nécessaires, d'ouvertures des classes et structures spécialisées, de rétablissement de RASED complets pour 800 élèves dans le cadre de leur mission originelle et de respect des effectifs en matière ULIS.

Alors que les PsyEN manquent déjà et que le nombre d'élèves à suivre explose, les résultats catastrophiques du concours 2022 de recrutement des PsyEN EDA vont encore dégrader les conditions de travail des PsyEN EDA et la gestion des élèves à besoins particuliers dans les écoles. Le CN exige le recrutement massif de PsyEN EDA, sous statut de fonctionnaire d'Etat. Il revendique la réintégration de tous les personnels suspendus.

Le CN prend toute la mesure des conséquences dramatiques des politiques d'inclusion systématique qui mettent les personnels et tous les élèves en danger. Le CN décide de faire de cette bataille une priorité et mandate le SN pour l'organiser à tous les niveaux.

### **Syndicalisation – développement**

Le CN se félicite de la progression constante du nombre d'adhérents au SNUDI-FO et, fort de nos très bons résultats aux élections professionnelles, invite les syndicats départementaux à engager une campagne ambitieuse d'adhésion aux SNUDI-FO.

Résolution adoptée à l'unanimité moins 16 abstentions